

en commun

journal d'informations de la Commune de Noble-Contrée

Moments forts

Mise en eau des réseaux
d'irrigation

Révision du plan de zone
information publique

Bus et funiculaire SMC

Impôt sur les chiens

numéro quatre – avril 2021



Noble —
Contrée
COMMUNE



**Chères concitoyennes,
chers concitoyens,**

Au menu de ce quatrième numéro, nous vous présentons quelques changements arrivant dans notre belle contrée.

Les changements d'horaires pour les bus et le funiculaire SMC. En effet, les cadences sont augmentées pour vous permettre une meilleure mobilité entre la plaine et le coteau.

Le changement lié au contrôle du stationnement sur notre territoire. En effet, la police municipale n'effectuera plus uniquement des contrôles préventifs.

Un changement de croix, une nouvelle remplaçant celle qui a fait son temps, sur la promenade Rilke. Le poète aurait sûrement apprécié de la contempler depuis son château.

En vous remerciant de votre fidélité.

Chargée de communication

Anaïs Zufferey

L'actualité de votre commune

Erratum

Dans le numéro de février 2021, nous vous indiquions les emplacements des défibrillateurs sur la commune. Parmi eux, celui de l'arrêt du funiculaire de Venthône à la Route de Darnona nous a échappé.

Tous les emplacements des défibrillateurs sont disponibles sur le site coeurwallis.ch.



Mise en eau des réseaux d'irrigation

La commune de Noble-Contrée ainsi que les consortages d'irrigation de Miège et Venthône vous informent de la mise en eau des réseaux d'irrigation. Celle-ci s'effectuera, selon les conditions météorologiques, **à partir du lundi 12 avril 2021**. Les utilisateurs sont priés de contrôler au préalable leurs propres installations, en procédant à la fermeture des vannes et des robinets privés, à la mise en place de bouchons de vidange et en prenant toutes les mesures utiles pour que cette opération se déroule sans dommage.

La commune et les consortages d'irrigation déclinent toute responsabilité en cas de dégâts dus au non-respect de ces règles sur les réseaux privés.

Consortage de Miège

Jean-Pierre Monnet, Président – 079 346 52 43

Fabrice Clavien, Responsable technique – 079 220 76 27

Consortage de Venthône

Maurice Masserey, Président – 079 449 29 22

Pierre-José Tschopp, Responsable technique – 079 224 16 76

Réseau communal d'irrigation de Veyras

Francis Marty, Responsable communal des eaux – 079 632 52 00

Impôt sur les chiens

Selon la législation cantonale, tout détenteur de chien (âgé de plus de six mois), vivant en Valais ou qui y réside plus de trois mois par année, doit s'acquitter de l'impôt sur les chiens qui s'élève à 150 francs par année et par chien.

Chaque propriétaire a reçu en début d'année un courrier d'information à ce sujet. Tout changement d'adresse, annonce de l'acquisition d'un nouveau chien ou de décès se font sur le site amicus.ch ou auprès de l'administration communale.

Nous rappelons que le règlement communal de police impose aux propriétaires de ramasser les déjections de leur animal sur le domaine public, plus par-

ticulièrement à l'intérieur du village, sur le chemin des écoles, aux abords des propriétés, des chemins et des routes. Pensez à ceux qui travaillent dans les champs et dans les vignes. La police se réserve le droit d'infliger des amendes en cas d'infractions au règlement.

Merci de contribuer à garder notre commune propre.



Bus et funiculaire SMC

Bonne nouvelle du côté de l'offre en transports publics ! Lors du changement d'horaires du 13 décembre 2020, l'offre en transport public sur la ligne desservant Miège, Veyras et Venthône a été améliorée par l'ajout de bus SMC :

- 3 paires de courses du lundi au jeudi
- 2 paires de courses le vendredi
- 3.5 paires de courses le samedi
- 7 paires de courses le dimanche et les jours fériés

Les bus circulent toutes les 60 minutes en dehors des heures de pointe, au lieu de toutes les 90 minutes auparavant.

La dernière course depuis la gare CFF de Sierre part :

- à 21h40 du dimanche au jeudi (contre 20h45 auparavant)
- à 22h14 le vendredi et samedi, hors bus de nuit

La dernière course en soirée depuis Venthône en direction de Sierre s'effectue à 20h59 (contre 19h44 auparavant). L'ensemble des courses transite également par Miège.

En sus, Venthône est desservi à la cadence horaire par le funiculaire. La desserte de cet arrêt fait partie intégrante de la planification après la reconstruction de l'installation.

Durant les travaux de reconstruction du funiculaire, la cadence intégrale des bus passera à 30 minutes. L'objectif est de maintenir ce rythme après la reconstruction du funiculaire, ce qui dépendra du nombre de voyageurs utilisant l'offre. Nous vous invitons dès lors à privilégier les transports publics lors de vos déplacements.

Les horaires des bus SMC et du funiculaire sont disponibles sur le site cie-smc.ch.



Police municipale Contrôle du stationnement

Depuis sa mise en place au 1^{er} janvier 2021, la police municipale effectue des contrôles préventifs du parcage sur notre territoire, notamment en zones bleues. Nous vous remercions de vous conformer aux règles en affichant de manière visible votre disque lors de vos stationnements sur ces emplacements.

Dès à présent, des amendes pourront être infligées aux contrevenants n'affichant pas leur macaron de parcage ou leur disque sur le pare-brise, ou présentant un horaire incorrect. Vous êtes désormais prévenus.



Première assemblée primaire

La première assemblée primaire de la commune de Noble-Contrée s'est déroulée le 22 février dernier à la salle de gymnastique de Venthône. Au total, 79 personnes ont pris part à cette assemblée. À cette occasion, le budget 2021 a été approuvé, ainsi que les règlements de la police et du feu.

La tenue en présentiel de l'assemblée a été rendue possible grâce au respect des mesures sanitaires. Merci aux citoyennes et citoyens pour leur participation active.

Révision du plan de zone - **information publique**

Dans le cadre des travaux de révision globale du plan de zone de la Commune de Noble-Contrée, une information publique aura lieu le **mercredi 5 mai 2021 à la salle de gym de Miège, de 17h00 à 20h00.**

Ainsi que le prévoit l'article 33 de la loi cantonale sur l'aménagement du territoire, le Conseil municipal doit informer la population sur les plans à établir, les objectifs et le déroulement de la procédure et veille à ce que la population puisse participer à la procédure d'établissement du plan de zone.

Dans ce cadre, un rapport intermédiaire sera publié au Bulletin officiel fin avril et vous pourrez le consulter pendant le délai de mise à l'enquête publique au guichet d'accueil pendant les heures d'ouverture ou sur rendez-vous. En parallèle à la publication, vous êtes cordialement invités à prendre connaissance des travaux en cours lors de l'information publique.

Compte tenu de la situation sanitaire, cette information se déroulera sous la forme de postes d'information que vous pourrez découvrir librement entre 17h00 et 20h00. Des membres du Conseil municipal ainsi que du groupe de travail se tiendront à disposition pour échanger et répondre à vos questions.

Nous nous réjouissons de vous rencontrer à cette occasion pour dessiner ensemble le visage de la Commune de Noble-Contrée que nous offrirons aux générations futures.

Nouvelle croix à la **promenade Rilke**

L'ancienne croix située sur la promenade Rilke, endommagée, a été remplacée par une neuve. Des parties métalliques de l'ancienne croix ont pu être intégrées à la nouvelle. Remerciements à nos collaborateurs des travaux publics qui se sont chargés de l'installer. Elle sera bénie le 29 mai prochain après la messe de 18h30 à l'Eglise de Veyras.



Ce journal a pour but d'informer la population des actualités de sa région (politique, sociale, économique). Il est distribué mensuellement dans tous les ménages de la commune. Ce journal est également à la disposition des associations ou particuliers qui souhaiteraient proposer un sujet.

Vous avez des propositions de sujets ou des questions liées à la commune? Ecrivez-nous et nous sélectionnerons peut-être votre sujet dans un prochain numéro: communication@noble-contree.ch

noble-contree.ch

[f @noblecontree](https://www.facebook.com/noblecontree)

[@noblecontree](https://www.instagram.com/noblecontree)

[Commune de Noble-Contrée](https://www.commune.ch/noble-contree)

Impressum

Tirage: 2'200 exemplaires

Prochaine parution: 10 mai 2021

Délai de rédaction: 16 avril 2021

Imprimerie: Schoechli, Sierre